

Une toilette publique autonettoyante bientôt installée dans le centre-ville

Réclamée par de nombreux habitants, une première toilette publique va faire son apparition dans le centre de Soignies. La Ville vient d'obtenir son permis d'urbanisme et les travaux sont prévus dès la fin du mois d'août.



© L.T.O.C.

Les Sonégiens de passage dans le centre-ville pourront bientôt se soulager sans devoir nécessairement pousser la porte d'un café : depuis quelques mois, la Ville a pour projet d'installer une toilette publique ; elle a récemment obtenu le feu vert. « C'était une demande importante de la part des citoyens ».

bienne Winckel (PS). Un besoin pressant ne se contrôle pas et découle parfois d'une condition médicale. Si l'ONU considère l'accès aux toilettes

la pratique, en Belgique et particulièrement dans les villes de plus petite taille et à la campagne, ce n'est pas toujours évident. On s'en rend donc à un

La cabine prendra place sur la petite placette située entre le centre culturel Victor Jara et la rue des Orphelins, en plein cœur du centre-ville, tout en restant dans un espace relativement discret. Le permis d'urbanisme a été délivré le 16 juillet dernier.

DÉBUT OCTOBRE

Particularité : « Il s'agira d'une toilette autonettoyante », souligne la bourgmestre, avec un système qui fonctionnera après chaque utilisation. « On va passer aussi par une entreprise privée pour venir de temps en temps nettoyer ». La bour-

mestre au civisme : « Il compte vraiment sur le respect des gens pour permettre à ce qui en ont besoin de l'utiliser dans de bonnes conditions. » Fin août ou début septembre les équipes communales prépareront le terrain avec la pose d'une dalle en béton de l'évacuation. Les travaux suivront, avant l'installation de la toilette publique début octobre. Le projet représente un investissement de 80.120 €. La Ville a obtenu en 2022 une subside de 66.418,60 euros de la Région wallonne.

Soignies internationale monumentale

par Thomas Catteau

Soignies



SOIGNIES

De gros changements dans les comités de Soignies Sports

L'organisation interne va profondément changer du côté de Soignies, et cela a déjà commencé depuis plusieurs semaines. Un nouveau modèle qui s'orchestre déjà avant la montée en D3 FFA.

BELGIQUE
La Libre

DH
LES SPORTS+

LE SOIR

ACTV
ANTENNE CENTRE TELEVISION

Les Belges n'arrivent plus à payer leur précompte immobilier

TAXES

À Bruxelles, près d'un propriétaire sur cinq a demandé un plan de paiement l'an dernier. Depuis le début du mois de juillet 2026, le nombre de demandes a explosé de 36 %.

Les avertissements extraits de rôle pleuvent dans les boîtes aux lettres depuis le début d'un été caniculaire. Mais pour de nombreux propriétaires, c'est la douche

disse (+10,35 %). À Bruxelles, Saint-Josse-ten-Noode frappe le plus fort avec une hausse de plus de 20,42 %, devant Koekelberg (+25,88 %), Ganshoren (+19,75 %), Auderghem

ou un étalement pour payer leur précompte immobilier, contre environ 65.000 en 2024 et 58.000 en 2023. L'impact de l'augmentation des centimes additionnels au précompte immobilier dans plusieurs communes se fait déjà fortement ressentir au sein de l'administration fiscale. Entre le 1^{er} juillet de cette année – date des premiers envois

Ainsi, en 2021, 26.348 Bruxellois avaient bénéficié d'un plan de paiement contre 19.280 l'année précédente (+ 36,66 %). En 2023, la hausse atteignait 26,73 %, 12,71 % en 2024 et 10,76 % l'année passée. 42.061 propriétaires bruxellois ont bénéficié d'un tel plan.

■ En 4 fois à Bruxelles, 12 fois en Wallonie

NAAST

La ferme du Château se relève de l'incendie et



Une liqueur, un spritz et un gin à la fraise. © David Claes

cools à base de fraises issues de sa production, en collat avec la distillerie Plus Outre, à Binche.

LORE THOUVENIN

Quelques jours après l'incendie qui a détruit un hangar de la Ferme du Château, à Naast, emportant avec lui du fourrage et du matériel agricole coûteux, Ghislain Waymbergh a lancé de nouveaux produits plutôt inhabituels pour une exploitation agricole. C'est

avec « un genou à terre mais le regard droit sur l'horizon, toujours déterminé que nous vous présentons nos 3 bébés de la saison : une liqueur, un spritz et un gin à la fraise. » Un timing qui relève « du pur hasard », puisque le projet était dans les cartons depuis bien avant le sinistre, mais qui est plus que bienvenu. « Il y avait un regard sur nous, et j'avais justement la

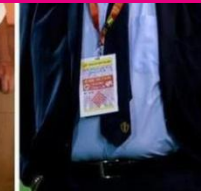
de Binche. La fraise est l'alcool. « Ils macèrent pe maines, puis de la distilla adapté le n'épices, etc. »

■ UN REGAIN DE FRÉQUENTATION De cette production sont s

Soignies Sports. En les choses se sont faites, petit à petit, depuis le début d'année, pour en arriver aujourd'hui à une toute nouvelle organisation qui n'est encore qu'à ses balbutiements mais s'avère nécessaire selon David Delfenre, président du club. « Une reorganisation interne était nécessaire car nous n'étions que trois ou quatre dans le comité », résume celui qui a gardé pas mal de casquettes au sein des instances du football belge. Vice-président national du Conseil Supérieur, membre du Conseil Supérieur FFA.



DT4 – Bibliothèques, ludothèque & EPN



LA GAZETTE
NOUVELLE

Revue de presse du vendredi 4 septembre 2026



“Ce gouvernement ne tombera pas”

BUDGET FÉDÉRAL

Le président du MR a tracé des lignes rouges et refuse le compromis budgétaire. Mais il l'assure : des solutions pourront être trouvées.

Georges-Louis Bouchez s'est montré inflexible mercredi soir. “Il n'y aura pas d'augmentation de la TVA et vous pourrez ressortir les images”, a assené le chef du MR lors du débat des présidents sur RTL.

Cette piste figure pourtant parmi un paquet d'autres pour réaliser l'effort budgétaire attendu au niveau fédéral dans les prochaines années. Le Premier ministre Bart De Wever a confirmé qu'il faudrait trouver 10 milliards d'euros supplémentaires d'ici 2029.

Au sein de l'Arizona, quatre des cinq partis seraient déjà enclins à opérer un glissement fiscal au niveau de la TVA pour ramener quelques milliards d'euros dans les caisses de l'État. L'idée qui ne semble ne pas rejetée par la N-VA, Les Engagés, le CD&V et Vooruit serait d'augmenter à 22% le taux sur les produits aujourd'hui taxés à 21%.

Le MR, lui, ne le souhaite pas. Pour Georges-Louis Bouchez, l'effort ne peut être fait qu'en réduisant les

dépenses de l'État. Le libéral s'est montré catégorique. À ses yeux, le MR a déjà fait suffisamment de concessions en acceptant les taxes sur les plus-values financières, sur les comptes-titres et sur l'embarquement en avion. Cette ligne rouge risque dès lors de se heurter aux velléités des partenaires de majorité pour qui l'effort ne peut être réalisé sans lever de nouvelles recettes.

Pour Les Engagés, il est impératif que tout le monde contribue. Et ils aimeraient que cela passe notamment par une taxe sur les hauts capitaux. Vooruit et son ministre de la Santé Frank Vandenbroucke veulent défendre mordicus le volet santé. Mais manifestement, N-VA et MR souhaitent rogner également dans la norme des soins de santé.

Chute

Comme dans une partie de poker, Bart De Wever et son entourage font circuler l'idée qu'en l'absence de compromis budgétaire, une chute du gouvernement

pourrait se produire. Ce scénario d'un retour aux élections serait catastrophique pour les partis francophones. Leur électorat ne leur pardonnerait certainement pas cet échec. Cette crainte circule abondamment chez les centristes depuis des jours, nous confie-t-on, au point que plusieurs réunions se sont déjà concentrées sur la question.

“Il faudra travailler le temps qu'il faut pour trouver des solutions.”

Au vu de toutes ces lignes rouges, un “débranchage” de la prise est-il à prévoir ? Interrogé à ce sujet jeudi soir par la RTBF, le président du MR a rejeté sans ambages ce scénario tout en réaffirmant ne pas vouloir faire de compromis. “Ce gouvernement ne tombera pas. Il faudra travailler le temps qu'il faut pour trouver des solutions. Mais vu la situation internationale et économique, ce serait faire basculer la Belgique dans les pires catastrophes. Certains s'enferment dans des délais mais je ne suis pas pressé à une ou deux semaines près.”

Gauvain Dos Santos

De plus en plus de Belges travaillent après 66 ans

EMPLOI

Le bonus pension pousse de plus en plus de retraités au travail : ils sont 24,4 % de plus en l'espace d'un an.

La pension à 66 ans ? Pour un nombre croissant de Belges, ce n'est plus forcément synonyme de fin de carrière. Au premier semestre 2026, 2,03% des travailleurs avaient déjà atteint ou dépassé l'âge légal de la pension, contre 1,60% un an plus tôt. En chiffres relatifs, cela représente une hausse de 24,4% en seulement douze mois.

Et surtout, le phénomène s'accélère. La part des travailleurs de 66 ans et plus avait progressé de 0,12% au premier semestre 2025.

Elle a bondi de 0,43% en 2026. La progression est donc près de quatre fois plus importante, selon les chiffres issus d'une analyse opérée par Acerta portant sur les données de 390 000 travailleurs auprès de 31 000 employeurs.

LE BONUS POUSSE-T-IL À RESTER AU TRAVAIL ?

Cette spectaculaire progression intervient alors que le nouveau bonus de pension est entré en vigueur au 1er janvier 2026. Son principe est simple : les

personnes qui reportent leur départ à la pension au-delà de l'âge légal peuvent, sous certaines conditions, bénéficier d'une pension plus élevée. La constitution du nouveau bonus a commencé en 2026, pour les pensions prenant cours à partir de 2027.

Le dispositif pourrait donc donner une raison fi-

nancière supplémentaire à certains travailleurs de rester quelques années de plus sur le marché de l'emploi.

Le nouveau bonus serait un incitant à prolonger sa carrière.

Rappelons cependant que depuis février 2025, l'âge légal de la pension est passé de 65 à 66 ans. Une partie des travailleurs qui auraient auparavant quitté

leur emploi à 65 ans ont donc déjà dû prolonger leur carrière.

Pour Acerta, cela ne suffit toutefois pas à expliquer l'accélération observée chez les plus de 66 ans. L'entreprise estime que le nouveau bonus pourrait contribuer à cette tendance.

LE MARCHÉ DU TRAVAIL VIEILLIT

Le phénomène dépasse largement les seuls sexagénaires. En huit ans, l'âge

moyen des travailleurs belges est passé de 42,4 à 44,1 ans. Et, aujourd'hui, 12% des travailleurs ont au moins 60 ans.

Les employés vieillissent par ailleurs plus rapidement que les ouvriers. Depuis 2018, leur âge moyen a augmenté de 25,7 mois, contre 10,5 mois pour les ouvriers. Résultat : l'écart entre les deux catégories s'est fortement réduit depuis 8 ans.

Une différence qui s'explique aussi par la pénibilité des métiers. Les emplois physiquement pénibles peuvent rendre plus difficile la poursuite d'une activité jusqu'à un âge avancé. Les employés disposent généralement de davantage de possibilités pour aménager leur travail.

UN DÉFI POUR LES ENTREPRISES

Pour les employeurs, cette nouvelle réalité va demander des adaptations. Si davantage de travailleurs choisissent de rester actifs après 66 ans, encore faut-il leur proposer des emplois qu'ils peuvent réellement exercer dans la durée. Acerta recommande ainsi de miser sur davantage d'autonomie, de flexibilité et d'aménagement des fonctions.



Travailler au-delà de 66 ans pour profiter du bonus pension séduit. © SHUTTERSTOCK/INSIDE CREATIVE HOUSE

Vincent Schmidt

Des millions d'euros pour faire passer la Boucle? Pour le collège, c'est non merci!

LE ROEULX

Le ministre Desquesnes veut faire sauter la banque pour faire passer la pilule. Mais pour les autorités rhodiennes, certains principes ne se monnaient pas.

Non, merci! Les autorités rhodiennes donnent écho à la célèbre tirade de Cyrano de Bergerac et réaffirment leur opposition à la Boucle du Hainaut. Un refus clair et net qui intervient alors que des montants importants sont annoncés pour compenser les communes qui seraient traversées par la ligne à très haute tension.

“La santé et le cadre de vie de nos citoyens ne se monnaient pas au kilomètre”

Le gouvernement wallon doit se prononcer prochainement sur le tracé du projet et une modification du plan de secteur. Le dossier est extrêmement délicat et les décideurs se retrouvent

pris en tenaille. D'un côté, les impératifs énergétiques de la Wallonie. De l'autre, une opposition très ferme, dans les communes concernées, des citoyens et des élus locaux, tous partis confondus.

Et s'il y en a bien un qui est pris en tenaille, c'est le ministre de l'Aménagement du territoire, François Desquesnes. Dans l'opposition lors de la précédente mandature, le Sonégien s'était mobilisé contre le projet d'Elia. Aujourd'hui, le dossier fait brûler son bureau de ministre. Dans ce contexte particulier, nous avons appris, mercredi, que François Desquesnes réclamait auprès du promoteur des compensations financières importantes pour les communes: un million d'euros par kilomètre de ligne, soit trois fois plus qu'en Flan-

dre avec le projet Ventilus.

Hier justement, le collège communal du Roeulx publiait sur les réseaux de la Ville une vidéo pour affirmer à nouveau son opposition à la Boucle du Hainaut. La bourgmestre Virginie Kulawik et ses échevins sont affiliés au MR ou aux Engagés. Mais pas question de s'aligner sur l'exécutif

wallon dont le ministre-président ne cache pas sa volonté de voir le projet avancer. Les mandataires rhodiens rappellent ainsi que la Boucle du Hainaut suscite des inquiétudes chez les citoyens et se disent prêts à défendre leur territoire. La vidéo se termine par un collège, uni, qui martèle un slogan bien

connu dans la région: “Ensemble, nous disons non à la Boucle du Hainaut”.

Pas un mot sur les compensations financières dans cette vidéo probablement tournée avant l'annonce des montants voulus par le ministre Desquesnes. Mais les autorités ont accompagné la diffusion du clip sur les réseaux sociaux d'un message qui ne laisse pas de place au doute et qui se raccroche à l'actualité: “Notre position ne change pas. Alors qu'il est question d'augmenter les indemnités versées aux communes traversées par la Boucle du Hainaut, nous voulons rappeler une chose essentielle: la santé et le cadre de vie de nos citoyens ne se monnaient pas au kilomètre.”

Reste à voir si le “non, merci” de la Cité des Princes va ouvrir le bal à une nouvelle salve de réactions courroucées dans les communes du Centre. Et surtout, si les autorités wallonnes n'y répondront pas par un “oui, quand même”.

Grégoire Laliou



Le collège communal du Roeulx ne veut pas de la ligne haute tension. © EDA



LE CLUB NAUTIQUE PRIVÉ D'ACTIVITÉS ET PLONGÉ DANS L'INCERTITUDE APRÈS LA DÉCOUVERTE DE CYANOBACTÉRIES

Des analyses menées par le SPW début août ont montré la présence de cyanobactéries, ce qui a stoppé une bonne partie des activités du Club Nautique Tiberport Manage. Le secrétaire du club, Gaëtan Zanchetta, fait part d'une situation ubuesque : il n'y aurait pas d'autres analyses prévues, laissant dans le flou complet les 150 membres du club.

LORE THOUVENIN

Au bout du petit port du Club Nautique Tiberport Manage (CNTM), connecté au Canal du Centre à Senefte, des algues vertes, peu attrayantes, flottent à la surface de l'eau. La disposition des lieux fait que les débris du canal ont tendance à s'agglutiner à cet endroit, mais un peu plus loin, ces traînées fluorescentes ne sont plus visibles. À la fin du mois de juillet, « nous avons été contactés par le SPW, qui nous a prévenus que des analyses allaient être réalisées. Début août, on a eu la confirmation

que c'était une cyanobactérie », précise Gaëtan Zanchetta, secrétaire du club. Avec cette information arrive une série d'instructions. Par prudence, le club suspend une bonne partie de ses activités, comme le jet-ski, le ski nautique, le wakeboard... « On peut aller en bateau, faire de la plaisance, mais plus entrer en contact avec l'eau. »

« ELLE S'ARRÊTE QUAND ? »

Quelques semaines après, Gaëtan Zanchetta reprend contact avec le SPW pour savoir ce qu'il advient de la situation. « J'ai demandé ce qu'ils allaient faire, on m'a répondu qu'il y aurait une

nouvelle analyse à la fin du mois d'août. » Fin août arrive, mais pas de nouvelles. Le secrétaire du CNTM envoie un nouveau mail. La réponse le laisse

plus que perplexe. « On me dit que comme il n'y a pas de zone de baignade ici, le SPW n'est pas tenu de faire des analyses. Mais alors pourquoi nous avoir avertis qu'il y avait une cyanobactérie ? » Quant à la reprise ou non des activités, on le renvoie vers la bourgmestre.

Le club se retrouve aujourd'hui complètement dans le flou. Peut-il reprendre

**Le club est dans le flou.
Cette coloration de l'eau ne
serait pas nouvelle**

sereinement ? Si non, quel indicateur lui indiquera quand ce sera possible, si plus aucune analyse n'est réalisée ? « Je ne comprends pas pourquoi on s'arrête tout à coup dans la démarche... »

La situation est d'autant plus difficile à comprendre que cette coloration de l'eau ne serait pas nouvelle. « Chaque année, ces algues un peu fluorescentes sont là et on se de-

mande ce que c'est. Cette année, ils ont décidé de faire une analyse. Maintenant, c'est très bien, on sait ce que c'est. Mais ça s'arrête quand, et on fait quoi ? »

DES ACTIVITÉS AILLEURS SUR LE CANAL

Un peu plus loin, la zone de baignade privée du centre Adeps de la Marlette a été fermée en raison de la présence de ces bactéries. Le secrétaire s'interroge par ailleurs sur ce qui se passe sur le canal. « Il y a des gens qui pêchent. Ton poisson, tu le prends en main, tu retires l'hameçon et tu le remets dans l'eau. Il y a un contact... » Il cite également Tanks in Town,

Les Survoltés révoltés par le million € par kilomètre négocié par le ministre

Les Survoltés d'Écaussinnes dénoncent les compensations financières négociées pour la Boucle du Hainaut : « le dommage économique dans le temps est colossalement plus élevé ! »

LORE THOUVENIN

Quelques jours après avoir rassemblé près de 1.000 personnes dans une chaîne humaine contre le tracé de la ligne à très haute tension, une information sortie dans nos colonnes fait bondir les Survoltés d'Écaussinnes.

Selon plusieurs sources proches du dossier, le cabinet du ministre wallon François Desquesnes (Les Engagés) chercherait à obtenir d'Elia des compensations financières plus importantes pour les communes traversées. Un montant pouvant atteindre un million d'euros par kilomètre circule dans les discussions, sans être officiellement confirmé.

Avec près de six kilomètres concernés à Écaussinnes, la commune pourrait donc théoriquement recevoir quelque six millions d'euros, si ce montant était retenu. Pas de quoi convaincre Philippe Janssens, membre des Survoltés.

« C'est vraiment donner une piécette à un sans-abri. La Région wallonne se fait passer pour un grand prince, quand on lit ce genre de chose, on a l'impression qu'on est en train de négocier le deal du siècle... Mais c'est une aumône. »

« IL N'Y A AUCUNE PROUESSE »

Il développe plusieurs arguments. Tout d'abord, « lorsqu'Elia a fait la tournée des conseils communaux il y a cinq ou six ans, ils citaient déjà ce montant-là. Il n'y a aucune prouesse dans ce montant. » Des compensations déjà anticipées et budgétisées par la firme, en déduit donc Philippe Janssens.

Ensuite, il pointe l'origine de cet argent. « Le million ne sort pas d'un chapeau, ce sont des millions versés par la collectivité. » Notre précédent article rappelait d'ailleurs que les compensations, lorsqu'elles sont intégrées aux coûts du réseau, peuvent in fine peser sur les tarifs de transport de l'électricité. Surtout, Philippe Janssens souligne les conséquences de la Boucle du Hainaut sur Écaussinnes au long terme. « Une fois qu'une infrastructure pareille est bâtie, elle ne disparaît plus du paysage. L'impact sur la beauté du village, sur son attractivité, est sensible. Le dommage économique dans le temps est colossalement plus élevé que la compensation. » L'attractivité touristique, mais aussi celle d'Écaussinnes pour celles et ceux qui cherchent à s'y installer, en plus de la dévaluation des biens des habitants. « Si demain le prix au mètre carré immobilier baisse à Écaussinnes, le village et la Région wallonne seront aussi impactés, en termes de prélèvement à l'IPP et de capacité de taxation au niveau du cadastre. »

« ET NOUS ? »

Un autre point fait particulièrement réagir les Survoltés. Philippe Janssens regrette que la question des compensations destinées aux communes

prenne autant de place sans que soit davantage évoqué, à ce stade, le sort des habitants directement concernés. « Ici, il y a 140 maisons qui sont directement sous le tracé de la ligne. C'est énorme, ce sont trois quartiers complets. Ces 140 foyers, évidemment, se posent la question : « Et nous ? » Je trouve qu'il y a un manque de considération et d'empathie, justement pour un acteur associé à un groupe comme Les Engagés, qui se veut quand même, sur ses bases, très humaniste. On ne peut pas ignorer un mouvement qui n'est pas anecdotique. Sur la forme, c'est maladroit. Et sur le fond, ça ne va pas du tout. »

Les Survoltés maintiennent donc leur ligne : ils ne contestent pas le principe d'un renforcement du réseau électrique, mais défendent l'utilisation de corridors électriques existants afin de limiter l'impact sur les habitations, les exploitations agricoles et les paysages. ■

organisé le week-end dernier. « Ils ont mis des engins amphibies à l'eau à Strépy. Ils mettent leur bateau à l'eau, ils le sortent : là aussi, à un moment, on touche l'eau. »

Il s'interroge sur une épreuve physique organisée au Grand Large, en aval : « Les gens allaient dans l'eau et montaient sur des obstacles gonflables. L'eau va vers Mons en passant par des écluses. S'il y a cette cyanobactérie ici, pourquoi n'y en aurait-il pas là-bas ? »

Cette nouvelle saison perturbée fait suite à une année 2025 déjà compliquée pour le CNTM. L'effondrement du pont de l'autoroute avait déjà tout mis en pause. « L'année passée, on a perdu pas mal de membres. Certains n'ont pas pu mettre leur bateau à l'eau du mois de mars au mois d'août. On a donc dû appliquer des réductions de cotisations, avec un impact budgétaire pour nous. »

Nous avons sollicité le SPW afin d'obtenir des explications sur la situation et sur la suite des mesures. À l'heure d'écrire ces lignes, nous n'avons pas reçu de réponse. ■



Au bord de leur port. © David Claes

LA BOURGMESTRE BÉNÉDICTE POLL : « NOUS ESTIMONS QUE C'EST AU SPW À PRENDRE CES MESURES »

Interpellée par le Club Nautique Tiberport Manage, la bourgmestre de Seneffe Bénédicte Poll réagit. « La situation est particulière. Sur notre territoire, il y a une zone de baignade privée du côté de la Marlette, qui est reconnue comme telle par la Région wallonne. En période estivale, des contrôles réguliers y sont réalisés. Quand les résultats ne sont pas bons, nous recevons un courrier avec une demande d'interdiction et nous prenons un arrêté. Ensuite, quand on nous indique que la situation est de nouveau bonne, nous levons cet arrêté. » Un fonctionnement qui ne s'applique pas dans le cas qui nous occupe. « Ce n'est pas une zone de baignade, il n'y a donc pas d'analyses régulières même si des sports nautiques sont autorisés sur un tronçon du canal. Cette année, une personne du SPW a pris l'initiative d'analyser l'eau et a transmis les informations, mais on ne nous a pas donné d'instructions sur les mesures à prendre. Nous avons donc simplement informé en appelant à la prudence. »

Notons que lorsque les baignades sont interdites, les sports nautiques peuvent en général continuer, mais « c'est vrai que pour le ski nautique, par exemple, on

n'est pas loin de la baignade... », reconnaît Bénédicte Poll.

La bourgmestre reconnaît le problème soulevé par le club. « À la suite de l'interpellation du Tiberport, nous avons pris

contact avec le SPW. Nous n'allons pas prendre en charge les analyses, puisque nous n'avons pas la gestion du canal. On peut collaborer, mais nous estimons que c'est au SPW de faire ces mesures. La situation n'est en effet pas très claire... Il faudrait peut-être que cette zone soit assimilée à une zone de baignade au niveau du SPW. » La commune a en tout cas écrit au SPW Voies hydrauliques pour clarifier la suite de cette histoire. « Nous attendons une réponse. Ça suit son cours », assure la bourgmestre. ■



Bénédicte Poll, bourgmestre de Seneffe. © David Claes

ENTRE ENGHIEU ET SILLY

Vol de câbles : plus de 100 trains impactés et 400 minutes de retard

Un important vol de câbles a fortement perturbé la circulation des trains entre Ath et Enghien ce jeudi. Les techniciens d'Infrabel ont été à pied d'œuvre depuis 6h. Plus de 100 trains ont été impactés, dont 28 supprimés totalement ou partiellement.

Infrabel annonce que la circulation des trains a pu reprendre à 14h ce jeudi entre Ath et Enghien. Le trafic était interrompu depuis le matin à la suite d'un important vol de câbles commis entre Enghien et Silly. L'incident aura eu des consé-



Des trains bloqués en raison d'un vol de câbles. © BELGA

quences importantes sur le réseau. « Au total, plus d'une centaine de trains ont été impactés

par l'incident. 28 ont été supprimés ou partiellement supprimés et 80 ont accusé du retard.

Au total, on a eu 400 minutes de retard », détaille Jessica Nibelle, porte-parole d'Infrabel.

DES RÉPARATIONS DEPUIS 6H

À l'origine de ces perturbations, un câble servant à la signalisation avait été dérobé entre Enghien et Silly. Le vol avait provoqué des dérangements dans le fonctionnement des installations ferroviaires, notamment au niveau de la signalisation et des passages à niveau. « Il s'agit d'un vol assez important qui a eu pour conséquence de provoquer un dérangement dans la

signalisation. C'était donc impensable pour la sécurité de maintenir la circulation des trains », nous expliquait Jessica Nibelle dans la matinée.

Les techniciens d'Infrabel étaient intervenus en urgence dès 6h afin de procéder aux réparations. Celles-ci ont nécessité plusieurs heures avant que le trafic puisse être rétabli. Durant l'interruption, la SNCB avait mis en place un service de navettes par bus entre Ath et Enghien. Une partie des trains avait également été déviée via Jurbise pour rejoindre Hal. ■

Après l'annonce de la fermeture d'Alysse Food à Seneffe, le plan social se précise

Direction et syndicats ont entamé les négociations sur le plan social d'Alysse Food. Une proposition est désormais sur la table et pourrait être présentée aux 108 travailleurs lundi. Giovanni Buscemi (SETCa Centre) fait le point.

AUDREY CADOR

Une nouvelle étape a été franchie dans les discussions chez Alysse Food à Seneffe. La direction et le front commun syndical se sont rencontrés ce mercredi. La phase de consultation touche à sa fin tandis que les premières négociations sur le plan social ont débuté. « Dans la théorie, la phase 1 a été clôturée mercredi, mais dans la pratique, elle le sera lundi », explique Giovanni Buscemi, secrétaire permanent SETCa Centre. Une nouvelle réunion est en effet programmée ce jour-là.

Pour rappel, La fermeture d'Alysse Food, prévue pour le 31 octobre, entraînera la perte de leur emploi pour les 108 travailleurs encore occupés sur le site de Seneffe.

Mercredi, les échanges ont déjà porté sur la phase 2, consacrée aux négociations. Une proposition de la direction est désormais entre les mains des représentants des travailleurs. « C'est une proposition finalisée, mais pas finale. Nous allons prendre

le temps de l'analyser et voir s'il faut encore changer l'une ou l'autre chose », précise Giovanni Buscemi.

Deux suspensions de séance ont eu lieu durant la réunion, l'une à la demande des syndicats et l'autre à celle de la direction. Elles ont permis de travailler sur les propositions formulées. « Certaines ont été changées, améliorées. Cela se passe dans un bon climat, il n'y a pas eu de point bloquant », explique-t-il.

Parmi les éléments du volet

”

« Les travailleurs auront le dernier mot ! »

Giovanni Buscemi (SETCa Centre)

extralégal figure la prime de motivation évoquée pour les travailleurs qui poursuivront leur activité jusqu'à la fermeture prévue le 31 octobre. « Cette prime fait partie du package », confirme Giovanni Buscemi. Selon lui, la direction souhaite également parvenir à un accord sur ce point afin de pouvoir assurer le carnet de commandes jusqu'à l'arrêt des activités.

Du côté syndical, l'attention porte notamment sur les

conditions dans lesquelles les travailleurs quitteront l'entreprise et sur leur accompagnement. « Notre priorité est de savoir comment les travailleurs vont partir et, surtout, la cellule de reclassement, pour qu'ils puissent se réorienter et retrouver du travail après leur aventure, courte ou longue, chez Alysse Food », précise-t-il.

UNE NOUVELLE RÉUNION, LUNDI PROCHAIN

Le front commun doit désormais analyser la proposition avant la prochaine rencontre avec la direction, lundi. Des modifications pourraient encore être demandées dans les limites de l'enveloppe financière prévue pour le plan social qui reste toutefois fermée.

Si les deux parties parviennent à s'entendre, le projet sera ensuite présenté au personnel. « On n'est pas loin d'un accord lundi, mais nous ne prendrons pas la décision. Nous présenterons la proposition aux travailleurs et ce sont eux qui décideront si le plan social peut être finalisé », précise Giovanni Buscemi.

La prochaine réunion doit donc permettre de déterminer si la proposition peut être soumise aux travailleurs ou si de nouvelles négociations seront nécessaires. ■

DES BONNES AFFAIRES ET DE LA SOLIDARITÉ À LA BROCANTE DES QUATRE COURONNÉS

Envie de chiner tout en faisant une bonne action ? La brocante des Quatre Couronnés revient ce samedi à Soignies. Les bénéfices seront intégralement reversés à L'Ermitage, une association qui accompagne des jeunes de 3 à 18 ans.

Le quartier des Quatre Couronnés, à Soignies, prendra des airs de grand marché à ciel ouvert ce samedi 5 septembre. Haute Senne Logement y organise, avec son CCLP (Comité des locataires), la quatrième édition de sa brocante annuelle. Un rendez-vous qui semble déjà avoir trouvé son public puisque « plus de 110 emplacements de brocanteurs sont d'ores et déjà réservés », annonce la société de logement de service public.

De 8h à 16h, les visiteurs pourront parcourir les stands à la recherche d'objets de seconde main et de bonnes affaires. L'événement se veut aussi un moment de rencontre dans le quartier. « Au-delà de la vente et de l'achat d'objets de seconde main, cette journée a pour ambition de faire vivre le quartier, de favoriser les échanges

entre habitants et de créer un moment convivial ouvert à tous », explique Haute Senne Logement.

L'ERMITAGE SOUTENU CETTE ANNÉE

Comme lors des précédentes éditions, la brocante aura également une dimension solidaire. Après La Tarentelle en 2023, le service de dépannage alimentaire en 2024 et Les Rawettes en 2025, c'est cette fois l'ASBL L'Ermitage, située à Silly, qui bénéficiera de l'intégralité des bénéfices de la journée.

L'Ermitage est un service résidentiel qui accueille et accompagne des jeunes dans le cadre de l'Aide à la Jeunesse. Des enfants et adolescents âgés de 3 à 18 ans y bénéficient d'un accompagnement éducatif individualisé. L'objectif est notamment de les aider à retrouver des repères et à construire leur par-

cours, avec, lorsque cela est possible, la perspective d'un retour dans leur milieu familial ou d'un cheminement vers l'autonomie.

« Les bénéfices de la brocante contribueront directement à soutenir les ac-

tions menées par l'association auprès des jeunes accueillis et accompagnés », précise Haute Senne Logement.

DES ANIMATIONS POUR LES ENFANTS

La journée ne se limitera

pas aux étals des brocanteurs. Un château gonflable sera notamment accessible aux enfants. L'affiche annonce également des animations, une ambiance musicale, un barbecue et une buvette. Pour les exposants, l'emplacement de dix mètres est proposé à 5 euros. Un emplacement est gratuit pour les habitants du quartier, avec réservation obligatoire.

« Pour Haute Senne Logement, cet événement est avant tout une occasion de créer du lien et de renforcer la convivialité au sein du quartier, tout en apportant un soutien concret à une association qui œuvre quotidiennement auprès de jeunes. » La quatrième brocante des Quatre Couronnés se déroulera ce samedi 5 septembre 2026, de 8h à 16h, dans le quartier des Quatre Couronnés à Soignies. ■



Haute Senne Logement organise la quatrième édition de sa brocante annuelle. © Pixabay

BINCHE

Santé, autonomie, loisirs... Le Salon des aînés de retour le 29 septembre

Le Salon des aînés se tiendra le mardi 29 septembre, de 10h à 16h, au Kursaal. L'occasion de découvrir les services existants et d'échanger directement avec 39 partenaires.

La Ville de Binche et son Conseil consultatif communal des aînés (CCCA) donnent rendez-vous aux seniors le mardi 29 septembre pour une nouvelle édition du Salon des aînés. L'événement se déroulera de 10h à 16h au Kursaal. Pas moins de 39 partenaires seront présents afin d'informer les visiteurs, de les conseiller et de répondre directement à leurs questions.

Plusieurs aspects de la vie quotidienne seront abordés : la santé, la prévention et le bien-être, mais aussi le maintien à domicile, les aides disponibles et l'autonomie.

Un lieu de rencontres et d'échanges où les aînés pourront découvrir les services existants

Le salon permettra également de se renseigner sur le soutien aux proches, les droits et l'accompagnement social. Les loisirs, les activi-

tés et le maintien du lien social feront également partie des thématiques proposées, tout comme la prévention et la sécurité.

L'objectif affiché par la Ville est d'en faire un lieu de rencontres et d'échanges où les aînés pourront découvrir les services existants et entrer directement en contact avec les différents intervenants.

En pratique : Salon des aînés, mardi 29 septembre, de 10h à 16h, au Kursaal de Binche. La liste complète des exposants et les informations pratiques sont disponibles sur le site de la Ville de Binche. ■



Pour un mieux-vivre. © Pexel illu

LES PRIX DE L'ÉNERGIE **FLAMBENT** DE PARTOUT : POURQUOI IL FAUT SE PRÉPARER À UN HIVER COÛTEUX

Les prix du mazout, du diesel et du gaz s'envolent en Belgique. Pour Damien Ernst, le plus dur reste à venir : les ménages doivent se préparer à un hiver très coûteux.

Le blocage du détroit d'Ormuz, la guerre en Ukraine qui n'en finit pas, l'été qui est bientôt derrière nous. Puis, mêlée à cela, il y a l'inquiétude des Belges face à un avenir énergétique s'annonçant tempétueux. Les factures de gaz, d'électricité et de mazout, les prix qui s'affolent à la pompe ont de quoi vous inquiéter. Comme Ronald, ce lecteur qui nous a contactés via notre bouton « alertez-nous » et qui vient de passer commande pour 1.500 litres de mazout. Il habite dans la campagne hesbignonne et il a failli avaler son café de travers en voyant la note présentée par son fournisseur. « Pour 1.500 litres de mazout livrés fin novembre 2025, j'avais payé 1.172,85 euros. Ici, ce 3 septembre, on m'a facturé... 2.099,23 € ».

Isabelle d'Andenne a le même constat. Elle se chauffe aux pellets. « En octobre 2025, on avait payé 385 euros pour 65 sacs de 15 kilos. Ici, pour la même quantité, notre fournisseur me dit que c'est 440 €. Et que dans deux semaines, ce sera vingt euros de plus ».

EN 10 ANS, LE PRIX DU GASOIL DE CHAUFFAGE A TRIPLÉ

Il suffit d'aller voir les courbes des prix sur le site de la Brafco pour constater que nous avons un problème. Les prix explosent. Celui de l'essence 95 RON 10 a dépassé la barre psychologique des deux euros le litre ce 3 septembre (2,058 €). L'an dernier, il était de 1,627 €. Celui du diesel est de 2,3860 € contre 1,716 € le 3 septembre

2025. Quant au gasoil de chauffage, il grimpe ce vendredi respectivement à 1,4790 € pour 2.000 litres ou plus et à 1,5195 € pour une commande de moins de 2.000 litres. Alors que les prix étaient de 0,775 € et de 0,835 € il y a un an ! Par rapport à septembre 2016, le prix du gasoil de chauffage a... triplé en Belgique. Celui du diesel a presque doublé.

« Cette crise est supérieure à celle de 2022 »

Damien Ernst

PROFESSEUR À L'ULIÈGE ET SPÉCIALISTE DES QUESTIONS ÉNERGÉTIQUES

Damien Ernst est réputé pour ses phrases « choc ». Il avait notamment annoncé le litre du diesel à 3 € dans un futur proche. On n'en est pas encore là mais l'expert ne retire rien de ce qu'il a dit. Il l'assure : ceux qui le taxaient d'alarmisme ont désormais sous les yeux la confirmation de ses analyses. « Mon travail, ce n'est

pas seulement de dire si les prix montent ou baissent, c'est d'essayer de voir dans quelle direction ils peuvent

aller ». Et, selon lui, tous les signaux étaient au rouge depuis longtemps.

Deux marchés l'inquiètent particulièrement : le diesel et le gaz naturel, avec des conséquences qui devraient toucher directement les ménages belges cet hiver. « Depuis 2022, on est passé d'environ 600 à 700 euros la tonne à plus de 1.400 euros. Sur le marché de gros, on a fait x2 », constate Damien Ernst. Il explique notamment cette flambée par les frappes ukrainiennes sur les raffineries russes. La Russie, autrefois importante exportatrice de diesel, doit désormais en importer.

Les difficultés d'approvisionnement au Moyen-Orient accentuent encore la pression sur le marché. Avec des réserves qui diminuent, les prix grimpent. Et les automobilistes ne sont pas les seuls concernés. « Le

«mazout, c'est du diesel», rappelle l'expert. Comme le combustible de chauffage est moins taxé, la hausse du prix de gros se répercute presque directement sur la facture des ménages concernés.

Le gaz constitue l'autre grande source d'inquiétude. L'Europe, privée de l'essentiel du gaz russe acheminé par gazoduc, dépend davantage du gaz naturel liquéfié. Or, selon Damien Ernst, l'arrêt d'une partie de la pro-

duction du Qatar a retiré d'importants volumes du marché.

Surtout, les réserves européennes seraient insuffisantes : « On est à 60-65 % de réserves, alors qu'on devrait être plutôt à 80-85 %. » Pour lui, la situation est même plus préoccupante qu'en 2022. « Cette crise est supérieure à celle de 2022. »

Le gaz atteint déjà 72 euros par mégawattheure, contre 60 euros durant l'hiver 2022-2023, affirme-t-il. Avec, cette fois, une crise du diesel qui vient s'y ajouter.

UN CONSEIL ?

La Wallonie est particulièrement vulnérable en raison de l'importance du chauf-

Les ménages wallons particulièrement exposés

fage au mazout. « En effet, une chaudière sur deux fonctionne encore avec ce combustible ».

Se tourner vers les pellets ne constitue pas forcément une parade. Leur marché étant beaucoup plus petit, une augmentation de la demande peut rapidement provoquer une flambée des prix. Quant aux ménages chauffés à l'électricité, ils ne seront pas épargnés : en hiver, le prix de l'électricité reste étroitement lié à celui

du gaz.

Pour Damien Ernst, les conséquences seront donc généralisées. « Au niveau de la facture de chauffage, ça va être dramatique cet hiver. » Même une amélioration géopolitique ne suffirait pas à inverser rapidement la tendance, estime-t-il, en raison du faible niveau des réserves.

L'expert conseille dès lors aux ménages d'augmenter dès maintenant leurs acomptes afin d'éviter de lourdes régularisations, qui pourraient selon lui atteindre 700, 800, voire 1.000 euros.

Et le risque d'une nouvelle flambée demeure. L'expert estime que le gaz pourrait encore progresser de 50 % et atteindre 100 euros le mégawattheure. Quant à l'hypothèse d'un diesel à 3 euros le litre, il la juge toujours possible. Il conclut par une phrase qui donne froid dans le dos : « Cet hiver, c'est foutu. Les ménages vont trinquer. » ■

LES PRIX EXPLOSENT

Par rapport à septembre 2016, le prix du gasoil de chauffage a... **triplé** en Belgique. Celui du diesel a presque **doublé**.

« Pour 1.500 litres de mazout livrés fin novembre 2025, j'avais payé 1.172,85 euros.

Ici, ce 3 septembre, on m'a facturé... **2.099,23 €.** »
Ronald

« En octobre 2025, on avait payé 385 euros pour 65 sacs de 15 kilos de pellets. Ici, pour la même quantité, notre fournisseur me dit que c'est **440 €**. Et que dans deux semaines, ce sera **vingt euros de plus.** »
Isabelle

LE SOIR

Subventions aux énergies fossiles : des milliards d'économie identifiés

Alors que le gouvernement fédéral prépare son budget, une analyse détaille les réformes envisageables pour moduler les aides publiques aux énergies fossiles et identifie d'importantes marges d'économie.

MICHEL DE MUELENAERE

En Belgique, l'Etat accorde chaque année près de 14 milliards d'euros de subventions aux énergies fossiles (les produits pétroliers et le gaz fossile, essentiellement), auxquels il faut encore ajouter d'autres mesures de soutien (aides régionales, soutien au transport aérien et maritime international...).

Des subventions qui non seulement coûtent cher au budget mais qui, aussi, favorisent des usages contraires aux objectifs climatiques. Elles avantagent le pétrole, le gaz et le mazout,

au détriment de l'électricité et de l'efficacité énergétique. Faut-il en supprimer ou moduler certaines ? Avec quels impacts potentiels ? A l'approche de l'exercice budgétaire fédéral, administrations et experts ont réalisé un examen détaillé de certaines dépenses.

Selon leur rapport dont *Le Soir* a pu prendre connaissance, des pistes de réformes identifient un potentiel cumulé d'économies de plus de six milliards d'euros d'ici 2030. Parmi les possibilités citées : un transfert d'accises de l'électricité vers le gaz, le mazout et les autres combustibles

fossiles, pour les ménages et pour les entreprises ; une réforme des voitures de société et des cartes carburant ; une réduction du soutien au diesel professionnel.

Les économies potentielles devraient être cependant accompagnées de mesures de compensation, préviennent les auteurs, qui insistent sur l'importance d'accompagner les ménages les plus vulnérables, proportionnellement plus affectés par l'ineluctable hausse des combustibles fossiles. De quoi, en tout cas, alimenter les discussions budgétaires à la table du gouvernement fédéral. **P. 2 & 3**

Boucle du Hainaut : pourquoi les compensations sont au cœur des débats ?

Le ministre wallon de l'Aménagement du territoire, François Desquesnes, doit décider du tracé qu'empruntera la ligne à haute tension à la fin du mois. Il exigerait des compensations pour les communes bien supérieures à celles prévues en Flandre. Cinq questions pour comprendre.

Une décision du gouvernement wallon dans le dossier ultrasensible de la Boucle du Hainaut est imminente. Quels sont les enjeux ? Quels sont les points toujours en discussion ? Passage en revue.

1

Quelle est l'utilité de cette boucle ?

Elia, le gestionnaire du réseau belge de transport électrique, veut construire une ligne à haute tension de près de 90 kilomètres de long entre les postes d'Avelgem et Courcelles. Associée à son équivalent flamand, Ventilux, la Boucle du Hainaut est jugée indispensable pour permettre d'acheminer l'électricité produite par le futur parc éolien *offshore* Princesse Elisabeth à travers le pays, mais aussi pour décongestionner le réseau électrique, en particulier dans le Hainaut. Le projet est d'ampleur : la ligne de 380.000 volts, en courant alternatif et d'une capacité de 6 GW, survolera potentiellement le territoire de 18 communes wallonnes, en fonction du tracé qui sera choisi.

« C'est un projet primordial pour la réalisation de nos objectifs de décarbonation », insiste Mathieu Bihet (MR), ministre fédéral de l'Énergie. « On travaille actuellement au lancement de l'appel d'offres pour le premier lot éolien *offshore* du parc Princesse Elisabeth. On ne pourra pas lancer le second si on n'a pas la Boucle du Hainaut. »

2

Pourquoi ça traîne ?

Cela fait sept ans que le dossier est lancé, mais on en est toujours au tout début. Les choses traînent, parce que le dossier est très sensible politiquement vu l'opposition qu'il suscite dans les communes traversées. Réunis au sein de l'association Revolht, les comités de riverains ne s'opposent pas à la ligne en tant que telle, mais veulent qu'Elia recoure à des lignes enterrées plutôt qu'aériennes, pour des raisons de pollution électromagnétique et d'impact paysager.

Le précédent gouvernement wallon n'a pas pu (voulu) trancher. L'actuel traîne. Le MR veut accélérer, Les Engagés veulent prendre le temps pour la bonne décision. La position de François Desquesnes (Les Engagés), ministre de l'Aménagement du territoire, qui doit trancher, est d'autant plus délicate qu'il est un élu de la région traversée, celle de Soignies, et qu'il a longtemps été opposé au projet.

Pourtant, le gouvernement wallon ne peut plus reculer. En mars dernier, encore, un arrêté du gouvernement, qui engageait l'ensemble de l'exécutif, insistait sur « la poursuite de la concrétisation de la Boucle du Hainaut, infrastructure essentielle pour renforcer le réseau électrique wallon ».

3

Où en est le dossier ?

On en est actuellement au stade de la modification du plan de secteur. Il faut déterminer un corridor d'environ 200 mètres de large à l'intérieur duquel Elia pourra implanter la ligne – l'emplacement précis des pylônes sera fixé plus tard, lors de la demande de permis d'urbanisme. Cinq tracés ont été étudiés.

L'administration wallonne finalise actuellement un rapport destiné à François Desquesnes et au gouvernement qui résume les éléments principaux du rapport sur les incidences environnementales, compile les 50 avis reçus à ce sujet et préconise un tracé. Sur base de ce document, le gouvernement devra prendre sa décision. Il a prévu de le faire pour la fin de ce mois.

Il faudra ensuite lancer une enquête publique pour que l'inscription au plan de secteur puisse être définitive. La Boucle du Hainaut ne devrait pas voir le jour avant 2032-2033.

4

Quelles compensations ?

Selon une source proche du dossier, le ministre François Desquesnes ne s'opposerait plus au projet, mais exigerait une forte augmentation du montant des

compensations destinées aux communes traversées. Lorsqu'il avait fallu négocier avec les communes flamandes traversées par Ventilus, Elia avait déjà revu à la hausse le montant des indemnités prévues. Celles-ci étaient passées de 40.000 euros par kilomètre à 375.000 euros. Le périmètre de la zone donnant droit à une indemnisation pour les riverains avait été aussi élargi - on était passé de 125 mètres de part et d'autre de la ligne à 200. D'après nos informations, le chef de cabinet de François Desquesnes aurait demandé à Elia

de porter ce montant de la compensation financière à 1 million d'euros par kilomètre, soit 2,5 fois plus qu'en Flandre.

Mais les discussions avec Elia vont bien plus loin que les compensations destinées aux communes. Des demandes auraient aussi été formulées concernant l'indemnisation des riverains en droit de demander un rachat de leur maison (ceux situés à maximum 100 mètres de la ligne). Elles portaient sur une prise en charge de leurs frais de déménagement et sur une exonération des droits d'enregistrement pour l'achat de leur future maison.

Le ministre veut également qu'Elia fournisse des gages pour l'environnement, le paysage, le patrimoine et les exploitations agricoles (notamment en cas de baisse de production due à l'implantation de la ligne à haute tension).

Les comités de riverains ne s'opposent pas à la ligne en tant que telle, mais veulent qu'Elia recoure à des lignes enterrées plutôt qu'aériennes.

© PIERRE-YVES THIENPONT.

5

Pourquoi les exigences de la Wallonie posent question ?

Ces demandes posent problème, car les coûts liés aux compensations versées par Elia aux communes, riverains et agriculteurs dans le cadre d'un projet de nouvelle ligne électrique sont répercutés dans la facture d'énergie des citoyens, des entreprises... Les exigences wallonnes pourraient donc faire grimper les prix de la facture d'électricité, alors que la Creg - le régulateur fédéral de l'énergie - vient d'indiquer que tous les investissements actuels et futurs d'Elia devraient entraîner une augmentation des tarifs de réseau de 50 à 60 % entre 2028 et 2031. « On n'est pas contre une hausse des compensations, mais encore faut-il que cela n'ait pas d'impact pour le consommateur », nous dit-on du côté du MR, qui n'a pas apprécié que le ministre fasse cavalier seul sur ce dossier. « Il n'avait aucun mandat du

gouvernement. Or, tracé comme compensations doivent se décider à la table du gouvernement », nous disent les libéraux.

La demande de François Desquesnes créerait aussi une inégalité entre citoyens flamands et wallons, et entraînerait à coup sûr une réouverture des débats sur l'indemnisation des riverains de la ligne Ventilus au Nord. Un observateur anonyme du secteur de l'électricité craint aussi que cela n'entraîne un renchérissement de tous les travaux de déploiement électrique dans le pays : « Si le barème pour les lignes à haute tension augmente à ce point, cela aura des conséquences en cascade. Les indemnités pour les lignes plus petites vont être mécaniquement tirées vers le haut. On ouvre la boîte de Pandore. »

Du côté de la Creg, on insiste sur le fait que les montants qui peuvent être répercutés dans la facture des consommateurs au titre de compensations sont strictement plafonnés depuis 2016. Ils ne peuvent pas dépasser 3 % du montant total des investissements réalisés par Elia par an. Si le gestionnaire de réseau est donc trop généreux dans sa politique de compensation et dépasse le plafond des 3 %, il devra sortir de sa propre poche le surplus.

Quant au ministre, il tempore, nie être entré en négociations, mais dit avoir discuté du sujet, ce que confirme Elia. Cependant, il insiste sur le fait que ce n'est pas Elia qui doit dicter le ton : « La Région wallonne est compétente en matière d'urbanisme et doit veiller à ce que le projet soit équilibré, contrairement à Elia dont l'intérêt consiste à avoir une Boucle du Hainaut le plus rapidement possible, avec un tracé le plus court et le moins cher possible. Ce n'est pas parce que la Région wallonne a besoin d'avoir ce projet qu'elle doit dire "Oui, amen" à Elia », conclut François Desquesnes.

La Libre BELGIQUE

Les Belges consacrent en moyenne plus d'une heure par jour à leurs trajets entre leur domicile et leur lieu de travail

La rentrée est synonyme de retour des embouteillages. Et cette année, la facture s'alourdit encore. Selon une étude de SD Worx menée auprès de 16 000 travailleurs dans seize pays européens, le salarié belge passe désormais en moyenne 61 minutes par jour dans les transports pour aller travailler et en revenir, contre 48 minutes en moyenne en Europe. Les Belges détiennent ce peu glorieux record en Europe. La Belgique se distingue également par la distance parcourue. Un travailleur belge doit parcourir en moyenne 32 kilomètres pour rejoindre son lieu de travail. Et 14 % des travailleurs parcourent quotidiennement au moins 120 kilomètres, tandis que 13 % consacrent deux heures ou davantage à leurs trajets. En Europe, seuls 8 % des travailleurs connaissent des déplacements aussi longs.

Si les embouteillages sont en grande partie responsables du temps passé en voiture pour se rendre au boulot, les Belges sont aussi nombreux à avoir opté pour un achat immobilier auquel ils sont attachés, souvent en dehors des villes et ne sont pas enclins à déménager lorsqu'ils changent de travail. Plutôt que de vendre leur maison pour se rapprocher de leur entreprise, ils préfèrent souvent conserver leur logement et accepter un trajet plus long.



JEAN-LUC FLEMAIL

Le seuil de tolérance est pourtant dépassé. Les travailleurs belges estiment à 57 minutes par jour la durée maximale acceptable pour leurs déplacements professionnels. Avec 61 minutes en moyenne, la réalité dépasse désormais cette limite. Et les transports en commun ne constituent pas encore une alternative convaincante: seuls 25 % des femmes et 28 % des hommes les jugent pratiques, fiables et facilement accessibles, contre 36 % en moyenne en Europe.

Le phénomène touche davantage certains profils. Dans les entreprises de plus de 1 000 salariés, le temps de trajet atteint en moyenne 69 minutes par jour. Les hommes passent également plus de temps sur les routes que les femmes: 65 minutes contre 56. Ils sont aussi presque deux fois plus nombreux à parcourir plus de 100 kilomètres quotidiennement. Le télétravail pourrait contribuer à réduire cette pression, mais les Belges ne le réclament pas da-

vantage que leurs voisins européens: 32 % souhaitent travailler plus souvent depuis leur domicile. Pour SD Worx, la solution passe donc aussi par les entreprises. Horaires flexibles, travail hybride et budgets de mobilité peuvent permettre de réduire les déplacements tout en donnant aux employeurs un nouvel argument pour attirer les talents. Seul consensus: les Belges estiment que passer plus d'une heure dans les trajets, c'est trop!

Vincent Schmidt

L'enseignement est devenu le talon d'Achille du couple MR-Engagés

■ En Fédération Wallonie-Bruxelles, les divergences de positionnement entre le MR et les Engagés sont méthodologiques et idéologiques. Alors que les libéraux se méfient des corps intermédiaires, les centristes plaident pour un dialogue constant avec ceux-ci. Le secteur de l'enseignement en est un exemple particulièrement parlant.

Analyse Caroline Vandenabeele

Tout démarre d'une divergence de posture. Le MR certifie que la soutenabilité du système de l'enseignement ne peut être assurée qu'à coups de réformes massives, rapides et successives. Les Engagés partagent ce constat, mais leur proximité historique avec le monde enseignant les engage à un dialogue constant avec le secteur. Passer en force n'est pas dans leur ADN. Au sein de la majorité, ils tentent donc de rassurer les professeurs, tout en cherchant l'équilibre budgétaire en compagnie de leur partenaire libéral. Une partition complexe qui a bousculé la majorité francophone ces derniers mois.

Tronc commun et premières tensions

Dès l'été 2025, les partis de la majorité peinent à cacher leurs divergences de point de vue autour des discussions sur l'organisation du tronc commun en troisième secondaire. Si Valérie Glatigny (MR) souhaite revoir en profondeur le fonctionnement de la S3 en y réintroduisant des options – ce qui lui vaudra d'être accusée de dénaturer le principe du tronc commun – ses partenaires Engagés sont, eux, beaucoup plus attachés à la cohérence du Pacte tel qu'il avait été imaginé plusieurs années auparavant en concertation avec l'ensemble des acteurs.

À la mi-septembre 2025, la majorité annonce *“avancer en concertation de manière très constructive”* sur la question du déploiement du tronc commun en 3^e année du secondaire. Dans leur communiqué de presse conjoint, Valérie Glatigny et Élisabeth Degryse en profitent pour assurer que *“l'ensemble du gouvernement est solidaire et aligné”*. Une phrase en l'apparence anodine, mais qui confirme malgré elle l'existence de *“qu'en-dira-t-on”* autour de tensions naissantes.

Une position inconfortable

Peu après, Valérie Glatigny propose d'autres mesures, comme l'augmentation du nombre d'heures *“face-classe”* des enseignants du secondaire supérieur, à raison de deux périodes supplémentaires par semaine. Les raisons en sont budgétaires et liées à la lutte contre la pénurie de professeurs.

Les Engagés se retrouvent dans une position inconfortable, pris en tenaille entre le soutien à la coalition et aux économies budgétaires, et la nécessité de ne pas être assimilés aux déclarations, aux méthodes et aux décisions de Valérie Glatigny. Un exercice d'équilibriste voué à l'échec: pour une partie du corps enseignant, le parti est désormais perçu comme un simple suiveur de la ligne du MR, voire comme un traître.

Le vote du DP2 en point de rupture

Alors que les mois se succèdent, la colère du secteur à l'égard du gouvernement grandit. Elle connaîtra son apogée autour de l'adoption du décret-programme 2, qui contient plusieurs mesures importantes d'économies dans l'enseignement. Malgré la contestation sans relâche et les accusations d'absence de concertation, le DP2 sera finalement adopté en force par la majorité au Parlement de la Fédération Wallonie-Bruxelles dans la nuit du jeudi 4 au vendredi 5 juin 2026, après un débat particulièrement tendu.

Dans les rangs des Engagés, un geste fort va toutefois rompre avec cette apparente unité. La députée Mathilde Vandorpe s'abstient sur le vote et refuse ainsi de cautionner un texte pourtant porté par sa propre majorité. *"C'est en mon âme et conscience que j'ai posé ce choix. Oui, notre rôle est bien de prendre nos responsabilités, notamment face à la situation financière compliquée... Mais plusieurs mesures appelaient à approfondir la réflexion, à envisager des alternatives, à questionner le timing. Non, je ne peux pas soutenir les méthodes employées depuis des mois et encore aujourd'hui, ni le manque de concertation, ni le timing, ni le rapport de force"*, se justifie-t-elle, marquant un rare précédent dans les relations de la majorité. Cette enseignante de formation interpelle ensuite ses collègues du MR et des Engagés: *"Même si les premiers contacts avec les acteurs ont été compliqués, c'est votre rôle de reprendre, maintenant, un vrai dialogue. Même si une négociation est difficile ou semble impossible, il faut persévérer pour ne plus jamais revivre ce qui vient de se passer"*, exhorte-t-elle. En désaccord avec le MR, Mathilde Vandorpe avait d'ailleurs déjà démissionné de son poste de cheffe de file des Engagés à la FWB dès le mois de mars.

La négociation, véritable pomme de discorde

L'absence de véritable négociation avec les syndicats, les fédérations de pouvoirs organisateurs, les associations de parents... est la véritable pomme de discorde entre les deux partis. Pour preuve, des parlementaires Engagés ont à leur tour aussi exprimé – sous anonymat – leur profond malaise. *"Ce n'est pas notre ministre qui est à l'Enseignement obligatoire, et pourtant, c'est sur nous que se concentre le courroux des enseignants"*, a ainsi confié l'un d'eux à nos confrères du Soir. Un autre député fédéral n'a quant à lui pas épargné la ministre de l'Enseignement. *"Cette colère contre nous est vécue douloureusement, car l'erreur fatale, celle de ne pas impliquer davantage les acteurs de l'enseignement dès le début, c'est celle du MR et de la ministre Glatigny. [...] Et le côté désagréable et clivant des libéraux donne l'impression qu'il s'agit de mépris envers les enseignants. Alors qu'on essaie justement d'éviter un scénario de banqueroute où l'on devra diviser par deux le nombre de profs et leur salaire"*, avait-il alors avoué au Soir.

Apaiser les tensions

Au lendemain de cet épisode marquant, Valérie Glatigny et Elisabeth Degryse tentent à nouveau d'apaiser les tensions, y compris au sein de la majorité. Dans une lettre adressée par les députés Engagés aux enseignants, ils reconnaissent notamment eux aussi avoir *"remis en question"* le calendrier des réformes.

Mardi 1^{er} septembre, Valérie Glatigny a tenté de prouver son intention de renouer les fils du dialogue avec le secteur en conviant les syndicats, fédérations de pouvoirs organisateurs et fédérations d'associations de parents. Mais la tâche sera plus ardue que prévu, les syndicats ayant d'ores et déjà appelé à durcir le mouvement de contestation après une rencontre *"décevante"*.

Pourquoi le MR n'aime pas les syndicats (et surtout la FGTB)

Analyse Frédéric Chardon

Ces dernières années, Georges-Louis Bouchez a multiplié les attaques médiatiques contre les organisations de masse que sont les syndicats. La FGTB est particulièrement dans son viseur et elle le lui rend bien. Cette hostilité manifestée par "GLB" n'introduit pourtant pas de rupture. La réticence des libéraux à l'égard du mouvement syndical est bien plus ancienne que sa présidence. D'où vient-elle ?

En première analyse, il faut revenir aux idées. Le libéralisme repose sur un principe cardinal : la concurrence. Dans une certaine mesure, laisser agir les forces économiques relève même de l'intérêt général. Les entreprises se livrent bataille, ajustent leur comportement à leurs besoins.

La "main invisible"

Adam Smith parlait de la "main invisible". Selon cette célèbre métaphore, la poursuite des intérêts individuels produit un effet collectif vertueux : en se combinant, les initiatives privées créent de la richesse et contribuent au bien commun. Par leurs revendications salariales et leur lutte en faveur des "acquis sociaux", les syndicats perturbent cette mécanique idéale.

Dans l'économie libérale, embauches et licenciements sont peu entravés par la loi et la population active demeure largement disponible. C'est dans cette logique que s'est inscrite, au moins en partie, l'action du gouvernement De Wever lorsqu'il a mis fin au chômage illimité dans le temps,

qui maintenait à l'écart du marché de l'emploi une partie des travailleurs potentiels.

Une méfiance politique

Mais, aujourd'hui, la méfiance du MR envers les syndicats est d'abord politique. La FGTB, en particulier, est perçue comme un obstacle supplémentaire sur la route des réformes "de droite". Lorsque Charles Michel devient Premier ministre, en 2014, de grandes manifestations nationales, organisées à l'appel des trois syndicats – dont la CGSLB, le syndicat... libéral – avaient mobilisé la rue contre les projets de sa majorité. Au MR, on accepte avec une dose de fatalisme cette règle non écrite : lorsque le PS est dans l'opposition, les conflits sociaux sont plus vifs.

Le gouvernement De Wever, dont le programme est plus à droite que celui de l'équipe Michel à l'époque, a lui aussi essuyé une forte opposition du monde syndical. Tout comme Georges-Louis Bouchez et ses troupes, le Premier ministre N-VA entretient peu de sympathie pour ces or-

ganisations qui contestent ce qu'il considère comme inévitable : l'austérité budgétaire et son cortège d'économies. *"L'Arizona n'investit absolument pas dans la concertation sociale"*, constatait Jean Faniel, directeur du Crisp dans *La Libre* du 31 janvier.

À la tête du MR, Georges-Louis Bouchez défend en outre une conception verticale du pouvoir. La politique doit primer et imposer ses décisions fondées démocratiquement. Conséquence : la concertation des exécutifs avec les multiples

composantes de la société civile occupe une place moins importante dans l'ADN libéral que dans ceux des familles socialiste, écologiste ou centriste.

Cette différence tient aussi à l'histoire du pays. Le "pilier" libéral – syndicat, mutuelle et autres corps intermédiaires – s'est moins développé en Belgique que les piliers socialiste et chrétien, profondément implantés dans la société.

L'Action commune

À droite, un constat vient encore renforcer la défiance : celui de la proximité organique au sein de la galaxie socialiste entre le parti, le syndicat et la mutuelle. Au MR, FGTB et Solidaris sont perçues comme des amplificateurs du combat politique du PS. Cette alliance, dont l'intensité des liens peut varier selon les périodes, porte d'ailleurs un nom : l'Action commune.

Dans ces conditions, pourquoi s'embarrasser d'une négociation avec des contre-pouvoirs proches du principal adversaire électoral du MR ? D'autant que l'engagement de la gauche syndicale ne se limite pas à contester la vision socio-économique développée par les libéraux au sein des gouvernements. Elle s'exprime sur des sujets comme la question palestinienne et le conflit au Proche-Orient ou encore la politique migratoire, tout ce qui n'est pas de gauche étant souvent qualifié de "fasciste"...

En décembre, l'ancien président de la FGTB, Thierry Bodson, avait ainsi appelé à ne pas voter pour le MR, estimant *"qu'il y a une infiltration de toute une série d'idées d'extrême droite à l'intérieur de ce parti. C'est tout à fait contraire aux valeurs du syndicalisme"*.

La FGTB est perçue comme un obstacle supplémentaire sur la route des réformes "de droite".

En Flandre, les exclus du chômage sont nombreux à basculer sur la mutuelle

■ En Wallonie et à Bruxelles, les personnes privées de leurs allocations de chômage vont davantage au CPAS.

Avec la réforme du chômage et la limitation des allocations à un maximum de deux ans, des dizaines de milliers de personnes ont perdu leur droit aux allocations de chômage depuis le début de cette année. D'ici juillet 2027, ce sont près de 180 000 personnes qui sont potentiellement concernées par cette réforme du gouvernement De Wever.

Mais que deviennent les exclus du chômage? L'Arizona tablait sur une répartition en trois parts plus ou moins égales. Un tiers des exclus retrouverait un emploi, un autre tiers se tournerait vers le CPAS et un dernier tiers ni l'un ni l'autre.

Près de 4 sur 10 au CPAS

Qu'en est-il dans les faits? Selon les chiffres du SPP Intégration sociale, qui portent sur les mois de janvier à juillet 2026, près de 119 000 personnes ont été exclues des allocations de chômage à l'échelle de la Belgique: 53 500 en Wallonie, 33 000 en Flandre, 32 000 à Bruxelles et 500 en

Privés du chômage,
une part
des demandeurs
d'emploi passent
en incapacité
de travail, dans
une autre branche
de la sécurité sociale,
et ne doivent dès
lors pas se tourner
vers l'assistance
du CPAS.

Communauté germanophone. Sur ces 119 000, un peu moins de 47 000 ont obtenu un revenu d'intégration au CPAS, soit 39,3 %.

La proportion de personnes percevant effectivement un revenu d'intégration sociale (RIS) dépasse sensiblement l'hypothèse d'un bénéficiaire sur trois avancée par le gouvernement. Ce taux pourrait cependant diminuer avec les exclus des vagues suivantes, qui sont au chômage depuis moins longtemps et donc moins éloignés de l'emploi. En outre, les écarts entre les régions du pays sont marqués. En Flandre, 29,1 % des personnes concernées ont obtenu un RIS auprès de leur CPAS, contre 40,8 % à Bruxelles et 44,6 % en Wallonie (hors Communauté germanophone, où le taux de report vers le CPAS est de 47,9 %).

La situation économique joue... un peu

Comment se fait-il que le recours au CPAS soit si nettement supérieur en Wallonie et à Bruxelles par rapport à la Flandre? Les meilleures performances de l'économie flamande (et les plus grandes possibilités de retrouver un emploi) expliquent-elles à elles seules le moindre recours au CPAS au nord du pays?

Interrogé à ce sujet, le SPP Intégration sociale explique que le retour à l'emploi est certes *"légèrement plus important en Flandre"* (au premier tri-

mestre: 10,5 % en Flandre, contre 9,0 % en Wallonie et 7,5 % à Bruxelles), "mais il n'explique qu'une faible partie de l'écart". "Le principal élément mis en évidence par le monitoring de l'Onem est un passage beaucoup plus fréquent vers l'assurance maladie-invalidité en Flandre: près de 20 % des fins de droit, contre environ 7 % en Wallonie et à Bruxelles."

Privés de leur droit aux allocations de chômage, une part des demandeurs d'emploi passent en incapacité de travail, ce qui leur permet de percevoir des indemnités de leur mutuelle. Ils passent dans une autre branche de la sécurité sociale et ne doivent dès lors pas se tourner vers l'assistance du CPAS.

Pourquoi en Flandre ?

Mais pourquoi ce phénomène est-il plus développé en Flandre qu'en Wallonie ou à Bruxelles ? L'Onem fournit une explication.

Selon l'Office national de l'emploi, "le taux d'emploi vacant est historiquement plus élevé en Flandre que dans les autres régions. Cette situation y a offert davantage de possibilités d'emploi aux chômeurs. On peut donc supposer qu'une proportion plus importante de personnes relativement proches du marché du travail y a déjà retrouvé un emploi. Parmi les chômeurs restants, la Flandre compterait dès lors proportionnellement davantage de personnes plus éloignées physiquement ou mentalement du marché du travail, notamment en raison d'une affection sous-jacente qui n'a pas encore été reconnue."

Des Flamands "non mobilisables"

L'Onem ajoute que le VDAB (le pendant flamand du Forem en Wallonie et d'Actiris à Bruxelles) "attribue proportionnellement plus souvent que les autres services régionaux de l'emploi le statut de 'non mobilisable' aux personnes arrivant en fin de droits. Ce statut signifie que le VDAB ne les considère pas comme activables sur le marché du travail. Il paraît donc logique que ces personnes introduisent une reconnaissance de leur incapacité de travail auprès de leur mutuelle."

"Cette situation apparaît, au moins partiellement, dans les différences de profil entre les régions, complète l'Onem. La Wallonie compte une part nettement plus faible de personnes de plus de 50 ans, ce qui réduit la probabilité de troubles musculo-squelettiques, qui figurent parmi les diagnostics les plus fréquents lors du passage du chômage à l'incapacité de travail. Bruxelles compte davantage de demandeurs d'emploi peu qualifiés, tandis que la Wallonie présente une plus grande proportion d'allocataires d'insertion qui ne sont pas ou peu qualifiés. Ces deux éléments peuvent indiquer, de manière différente, une inadéquation plus importante avec l'offre d'emploi régionale. Bruxelles et la Wallonie comptent aussi davantage de chômeurs ayant travaillé sous le régime de l'article 60, par l'intermédiaire d'un CPAS. Ce parcours renvoie à une situation antérieure de précarité, combinée à une capacité et à une volonté de travailler dans un cadre adapté, ainsi qu'à une plus grande familiarité avec les CPAS, éléments qui s'inscrivent logiquement dans le cadre d'une demande d'aide adressée au CPAS."

Bref, conclut l'Onem, "les différences historiques entre les marchés du travail et les profils des demandeurs d'emploi sont étroitement liées à deux autres facteurs: en Flandre, un accès plus direct à l'assurance maladie-invalidité par l'intermédiaire du statut de 'non mobilisable'; à Bruxelles et en Wallonie, un recours plus accessible aux CPAS en raison d'une plus grande familiarité avec ceux-ci. Ensemble, ces éléments peuvent contribuer à expliquer la tendance observée."

Laurent Gérard

Pourtant interdit, fumer à l'école reste courant

■ Par ailleurs, la moitié des élèves a déjà essayé la cigarette électronique.

Depuis septembre 2006, il est formellement interdit de fumer dans une école en Fédération Wallonie-Bruxelles. Vingt ans plus tard, cette interdiction *"n'est pas toujours strictement appliquée dans les cours de récréation"*, constate une étude menée par une équipe de l'UCLouvain et financée par la Fondation contre le cancer.

Fin 2024, le professeur Vincent Lorant, avec le doctorant Pierre Laloux et l'assistante de recherche Audrey Delaire, ont interrogé 3 064 élèves de 3^e et 4^e secondaire fréquentant 18 écoles de la province de Hainaut. Résultat : près de 4 sur 10 déclarent voir des élèves fumer à l'intérieur des bâtiments scolaires et la moitié dans l'enceinte de l'école. Trois quarts disent observer des élèves fumer aux grilles de l'établissement et 82 % aux abords immédiats. En outre, environ 15 % des élèves témoignent voir des membres du personnel enseignant fumer dans les bâtiments et près de 40 % aux grilles de l'école. *"Quand un ou une élève voit un adulte fumer là où c'est interdit, tout le message de prévention s'effondre"*, pointe le doctorant Pierre Laloux.

La survie des puffs jetables

L'enquête relève également que *"la cigarette électronique est désormais le produit le plus expérimenté"*, avec près de la moitié des élèves affirmant l'avoir déjà essayée, contre un quart pour la cigarette classique. Une proportion probablement sous-évaluée, avance Pierre Laloux.

Le doctorant ajoute que *"sur le terrain"*, l'interdiction des puffs jetables, interdits à la vente en Belgique depuis le 1^{er} janvier 2025, *"n'existe pas. Les jeunes se les procurent sans difficulté, via les réseaux sociaux ou des filières parallèles"*.

Par ailleurs, un écart significatif dans la consommation du tabac a été constaté selon les filières d'enseignement, le technique et le professionnel comptant davantage d'élèves fumeurs. *"Ce sont des inégalités sociales de santé qui se construisent dès l'adolescence au cœur de nos écoles, et la mauvaise application de la loi ne fait que les accentuer"*, déplore Pierre Laloux. (Belga)